

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	17
Votants	22
dont Pouvoirs	05

Présents : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjoints : S. Mercet, C. Seifert, R. Personnaz,
MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, J. Personnaz, S. Manganelli, S. Tugler-Rossi, C. Liévin, S. Casabianca
Pouvoirs : P. Meylan donné C. Seifert, T. Eudes donné à N. Laks, M. Aragon donné à F. Aragon, Vilmint G donné à S. Pérou, S. Baud donné à M. Genoud
Absent : V. Roy
A été nommé secrétaire : F. Aragon

PATRIMOINE COMMUNAL - Logement d'urgence de la commune

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020-43

La commune de Beaumont est propriétaire d'un logement 1 place de l'église dit « logement d'urgence ».

L'idée est de permettre à Monsieur le Maire de louer sous le statut d'un bail précaire aux Beaumontois qui seraient dans une situation d'urgence ou de mise en danger à un moment de leur vie cet appartement.

Le loyer serait de 50 euros par semaine titré mensuellement.

Le locataire paierait mensuellement les charges pour un montant de 10 euros par semaine

Ainsi, il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce bail et ses éventuels avenants si la situation d'un administré le nécessitait.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le Maire,

